



Avis à la population



Rossemaison

**Assemblée communale ordinaire
Lundi 30 juin 2025, à 20h00 à la halle de gymnastique**

Ordre du jour :

- 1. Discuter et voter le procès-verbal de la dernière assemblée**
- 2. Prendre connaissance et accepter le règlement communal relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité (LAEL)**
- 3. Prendre connaissance et accepter le nouveau règlement communal sur les émoluments**
- 4. Discuter les éventuels dépassements budgétaires et approuver les comptes 2024**
- 5. Information sur le report de l'amortissement du Forum Biwi**
- 6. Divers**

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site www.rossemaison.ch.

Les demandes de compléments ou de rectifications doivent parvenir, par écrit au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée.

Les règlements mentionnés sous points 2 et 3 sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions, dûment motivées et par écrit, seront adressées durant le dépôt public au Secrétariat communal.

Rossemaison, le 2 juin 2025

Le Conseil communal